

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE – N° 2024-156 « COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN »

L'an 2024, le lundi 7 octobre, à 18h00, le Conseil de Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Chazey-sur-Ain, sous la présidence de Jean-Louis GUYADER, Président.

Date de convocation : lundi 30 septembre 2024 - Secrétaire de séance : Bernard PERRET

Nombre de membres en exercice : 84 - Nombre de présents : 58 - Nombre de pouvoirs : 9 - Nombre de votants : 61

Etaient présents et ont pris part au vote : Max ORSET, Daniel FABRE, Christian de BOISSIEU, Liliane FALCON, Daniel GUEUR, Aurélie PETIT, Thierry DEROUBAIX (*jusqu'à la délibération n°2024-159*), Jean-Marc RIGAUD, Vincent MANCUSO, Gisèle LEVRAT, Laurent BOU, Sylvie RIGHETTI-GILOTTE, Marie-Françoise VIGNOLLET, Daniel MARTIN, Bernard PERRET, Patrick BLANC, Ludovic PUIGMAL, Jean-Louis GUYADER, Joël BRUNET, Claire ANDRÉ, Christian LIMOUSIN, Gérard BROCHIER, Serge GARDIEN, André MOINGEON, Dominique DALLOZ, Cyril DUQUESNE, Alexandre NANCHI, Walter COSENZA, Lionel KLINGLER, Viviane VAUDRAY, Jean-Pierre GAGNE, Thérèse SIBERT (*à partir de la délibération n°2024-143*), Elisabeth LAROCHE, Jean-Alex PELLETIER, Régine GIROUD, Marie-José SEMET, Patrice MARTIN, Nathalie MONNET, Laurent REYMOND-BABOLAT, Nathalie MICOLAS, Pascal PAIN, Pascal COLLIGNON, Valérie CAUWET DELBARRE, Jehan-Benoît CHAMPAULT, Béatrice DALMAZ, Lionel CHAPPELLAZ, Fabrice VENET (*jusqu'à la délibération n°2024-157*), Marie-Claude REGACHE, Gilbert BOUCHON, Patrick MILLET, Nazarello ALONSO, Roland BONNARD, Daniel BEGUET, Maud CASELLA, Estelle BARBARIN, Françoise VEYSSET-RABILLOUD, Emilie CHARMET, Roselyne BURON.

Etaient excusés et ont donné pouvoir : Jean-Pierre BLANC (à Christian de BOISSIEU), Stéphanie PARIS (à Aurélie PETIT), Joël GUERRY (à Jehan-Benoît CHAMPAULT), Stéphanie JULLIEN (à Walter COSENZA), Franck PLANET (à Jean-Pierre GAGNE), Jean-Luc RAMEL (à Elisabeth LAROCHE), Frédéric TOSEL (à Marie-José SEMET), Jean ROSET (à Patrick BLANC), Gaël ALLAIN (à Gilbert BOUCHON), Eric BEAUFORT (à Roselyne BURON), Bernard GUERS (à Pascal PAIN).

Etaient excusés et suppléés : Denis JACQUEMIN (par Nathalie MONNET), Agnès OGERET (par Roland BONNARD).

Etaient excusés : Françoise GARIBIAN, Jean MARCELLI, Mohammed EL MAROUDI, Frédéric BARDOT, Josiane CANARD, Marcel JACQUIN.

Etaient absents : Sylvie SONNERY, Patricia GRIMAL, Antoine MARINO MORABITO, Dominique DELOFFRE, Lionel MANOS, Jean PEYSSON, Joël MATHY, Maël DURAND, Sylviane BOUCHARD.

Objet : Agrément d'un dossier EPF présenté par la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 23 septembre 2024 ;

M. André MOINGEON, vice-président, rappelle l'adhésion de la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain à l'Etablissement Public Foncier de l'Ain (EPF).

La Communauté de communes loue actuellement un bâtiment (bâtiment Agora) situé à Ambérieu-en-Bugey avenue Général Sarrail dans lequel a été notamment installée la Maison France Service. Ce bâtiment appartient à la Semcoda et nécessiterait quelques aménagements pour améliorer son fonctionnement et la qualité de travail des agents y travaillant.

Afin de pouvoir réaliser les travaux et aménagements nécessaires, la communauté de communes sollicite un portage foncier par l'EPF afin que ce dernier se mette en relation avec la Semcoda pour négocier cette acquisition.

Une estimation du bâtiment a été faite au service des domaines et s'élève à 520 000 €.

L'estimation des travaux à réaliser s'élève quant à elle à 90 000 €.

Mmes Elisabeth LAROCHE et Viviane VAUDRAY, MM. Gilbert BOUCHON, Christian LIMOUSIN, Jean-Louis GUYADER et Bernard PERRET ne prennent pas part au débat et au vote.

.../...

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- EMET un avis favorable à la prise en compte de ce dossier de la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain par l'EPF.
- AUTORISE le président, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer la convention de portage foncier ainsi que la convention de mise à disposition.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, pour extrait conforme,
Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération,
Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 11 octobre 2024
Publiée le **15 OCT. 2024***

Le Président, Jean-Louis GUYADER

